

## 6. HISTOLOGIE

### 6.1 Généralités

- Modalité pour les prélèvements (pvt) d'histologie

	Prélèvements	Fixateur préconisé	Température de conservation		Délai d'acheminement	Délai de réponse minimum après réception*
			Sans pvt	Avec pvt		
Histologie	Biopsie	Formaldéhyde 4% : pots et flacons de différentes tailles selon le pvt	15-25°C	15-25°C	Sous 24 à 48 h	24 à 48 h
	Pièce d'exérèse					48 à 72h
	Pièce opératoire					48 à 72 h
	Extemporane	Sans fixateur	-	4°C	Sous 24 à 48 h	48 à 72 h
		Le pathologiste se charge de la fixation dans le formaldéhyde 4%, après un 1 <sup>er</sup> diagnostic		10-35°C		
	IFD	Liquide de Michel	2-8°C	15-25°C	Le jour même	24 à 48 h
	Tumorothèque	Pot sec	-	37°C	Le plus rapidement possible	48 à 72 h
		Tube RNA Later	15-25°C	37°C	Le jour même	24 à 48 h
				15-25°C	Sous 7 jours	
				2-8°C	Sous 4 semaines maximum	
Accompagné d'un pvt gynécologique	Se référer au chapitre 2. Cytologie gynécologique					
Accompagné d'un pvt non gynécologique	Se référer au chapitre 3. Cytologie non-gynécologique					

\* Jours ouvrés, variables en fonction des techniques complémentaires ou de la difficulté à l'établissement d'un diagnostic.

**LES FLACONS OU POTS DE FORMOL NE DOIVENT PAS ETRE PLACES AU REFRIGERATEUR**

**TOUS LES PRELEVEMENTS DOIVENT PARVENIR AU CABINET DANS LEURS FIXATEURS PRECONISES SELON LES RECOMMANDATIONS**

**POUR OBTENIR LE MEILLEUR RESULTAT, LE PRELEVEMENT DOIT ETRE IMMERGE RAPIDEMENT DANS UN VOLUME DE FORMALDEHYDE EQUIVALENT DE 5 A 10 FOIS LA TAILLE DU PRELEVEMENT**

## 6.2 Bon de demande d'examen

### Anatomo-cytopathologique DE-PREA-005

Une version électronique du bon de demande d'examen est disponible à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

**UNILABS - PATHOLOGIE NORD**  
EXAMEN ANATOMO-CYTO-PATHOLOGIQUE

Docteurs Ahmed BOUDAHI, Dominique CATHÉLINEAU, Hervé COTTEN, Christian DELERIVE, Jérôme DELPLACE, Yoan DITCHI, Fabienne DUPONT-EVRARD, Caroline GHIGI, Malika GUERNOU, Jean-Marie HARMENSHI, François LAMARCHE, Thierry MALARD, Pierre-Yves PAQUET, Amandine PHILIPPE

cadre réservé au laboratoire

Nbre de flacons reçus : \_\_\_\_\_  
Nbre de lames reçus : \_\_\_\_\_  
 Non-conformité

Résultats :  
 URGENT  
 A faxer : \_\_\_\_\_  
 A téléphoner : \_\_\_\_\_

MEDECIN PRESCRIPTEUR :  
(signature et cachet)

Résultats à adresser :  
 Médecin prescripteur  
 Médecins correspondants (noms, adresses)

Patient (selon les résultats)

N° de référence des examens précédents : \_\_\_\_\_  
Localisation anatomique du prélèvement :  
 Photo prise

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES :

Traitement en cours :  
Pour les prélèvements gynécologiques :  Grossesse  Ménopause  Hystérectomie  
 D.D.R.  D.I.U.  Contraception  Aspect du col.....

ABBEVILLE 13 rue Ste Catherine 80009 ABBEVILLE Tél : 03.22.20.77.55 - Fax : 03.22.20.77.50  
LILLE 80, Bd J.B. Lebas BP 955 59024 LILLE Cedex Tél : 03.20.97.40.97 - Fax : 03.20.97.40.87  
VALENCIENNES 20 Place Verte 59103 VALENCIENNES CEDEX Tél : 03.27.41.12.12 - Fax : 03.27.41.44.88

Annexe 4

#### • Condition pré-analytique

	Renseignements	Sur le flacon	Sur le BDE*	Obligatoire / nécessaire
<b>PARTIE ADMINISTRATIVE</b>	Nom Prénom	✓	✓	Obligatoire
	Nom de naissance		✓	Obligatoire
	Date de naissance	✓	✓	Obligatoire
	Sexe		✓	Obligatoire
	N° sécurité sociale		✓	Obligatoire
	N° identification du patient NIP		✓	Obligatoire
	Adresse		✓	Obligatoire
	Nom et signature du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Adresse ou service du médecin prescripteur		✓	Obligatoire
	Nom et adresse des personnes recevant le CR**(hors médecin prescripteur)		✓	Nécessaire
<b>PARTIE MEDICALE</b>	Attestations CMU, ALD, ... ou autre documents		✓	Nécessaire
	Date et heure de prélèvement		✓	Obligatoire
	Heure d'ischémie si nécessaire		✓	Obligatoire
	Heure de fixation		✓	Obligatoire
	Nature du pvt		✓	Obligatoire
	Siège du pvt***		✓	Obligatoire
	Différenciation des flacons (si plusieurs)	✓	✓	Obligatoire
	Renseignements cliniques :			
	Topographie		✓	Obligatoire
	Orientation de l'exérèse		✓	Nécessaire
Hypothèses diagnostics		✓	Obligatoire	
Antécédents du patient		✓	Obligatoire	
Traitement en cours		✓	Nécessaire	
Précisions si risques infectieux		✓	Obligatoire	

\* BDE : Bon de Demande d'examen

\*\* CR : Compte rendu

\*\*\* Ne pas mélanger des prélèvements effectués sur plusieurs sites dans un seul flacon

Il est important de renseigner l'intégralité des informations demandées sur ce bon afin de garantir une prise en charge optimale des prélèvements patients. En l'absence de ces renseignements, une non-conformité pourra être déclarée et renseignée sur le compte rendu d'examen si celle-ci impacte le résultat.

## 6.2.1 Recommandations techniques pour l'histologie

Les fixateurs recommandés sont à privilégier pour une meilleure prise en charge du patient.



### Etape 1 : Identification

Inscrire NOM Prénom date de naissance du patient sur le(s) flacon(s). Différencier les flacons et les lames si plusieurs sites de prélèvements

### Etape 2 : Technique de prélèvement

Les techniques de prélèvements dépendent de la nature du prélèvement et des procédures en cours. Si nécessaire, il est recommandé d'utiliser pour les biopsies « carottes » des cassettes et mousses dans un flacon contenant du formol



### Etape 3 : Acheminement au Cabinet

Mettre le(s) flacon(s) et le(s) lame(s) identifié(s) et le bon de demande d'examen DE-PREA-005 dans un sachet double poche transparent :

- **Sachet vert** : Echantillons Histologiques
- **Sachet violet** : Echantillons Dermatologiques
- **Sachet bleu** : Echantillon spécifique à la Radiologie
- **Sachet jaune** : Echantillons Cytologiques + Histologiques (Mixtes)



1. Mettre l'échantillon dans la plus longue poche du sachet.



2. Insérer ce document dans la poche extérieure



3. Retirer la languette pour exposer la bande adhésive



4. Pour fermer, tirer fermement de chaque côté du sac

**INFORMATION IMPORTANTE**

**Merci d'utiliser les sachets rouges uniquement pour les prélèvements URGENTS**



En cas de rupture de stock, veuillez effectuer une commande auprès du service logistique :

**Tel : 03.20.97.40.98**  
**Fax : 03.20.97.40.87**  
**Mail : [logistique.pnu@unilabs.com](mailto:logistique.pnu@unilabs.com)**

## 6.2.2 Acheminement au Cabinet


### Système de triple emballage pour les échantillons biologiques de catégorie B

- **Dépôt au Cabinet :**

Déposer l'ensemble des sachets contenant le(s) prélèvement(s) et les bon(s) de demande d'examen aux personnels autorisés à l'accueil médical du Cabinet.

- **Ramassage par coursier :**

**Etape 1 :** Tracer l'envoi du (des) prélèvement(s) sur le cahier de suivi DE-LOG-003



**Pathologie Nord Unilabs**  
Cabinet de pathologie

N° DE SCÈLLE :

**CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS**

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

RESERVE ETABLISSEMENT DE SANTE					RESERVE RECEPTION PNU		
Date	Identification Patients	Praticien	VISA du personnel déposant les prélèvements	Nombre de flacons déposés	DATE, HEURE ET VISA du personnel à la réception PNU	Nombre de flacons réceptionnés	Observations éventuelles (secrétaire / coursier) et référence de la Non-Conformité si concerné



**Etape 2 :** Placer le(s) sachet(s) contenant le(s) prélèvement(s) et le(s) bon(s) de demande d'examen dans la malle, accompagné du premier feuillet du cahier de prélèvement, le second restant dans le cahier ainsi que dans le service pour la traçabilité.

**Etape 3 :** Vérifier la concordance entre ce qui est tracé le cahier de suivi DE-LOG-003 et le(s) sachet(s) présent(s) dans la malle. Fermer celle-ci et placer le scellé.



### 6.2.3 Les besoins en matériel

Le Cabinet met à disposition le matériel de prélèvements nécessaire à la bonne réalisation de l'examen. Un formulaire DE-LOG-001 est mis à disposition à la demande et sur le site internet.

La commande peut être effectuée par :

- Internet sur le site du cabinet PNU : <https://pathologie.unilabs.fr>
- Fax : 03 20 97 40 87
- Téléphone : 03 20 97 40 98
- Via coursier



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille  
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87  
Mail : [logistique.pnu@unilabs.com](mailto:logistique.pnu@unilabs.com)

#### DEMANDE DE MATERIEL

Annexe 3

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE		
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	<input type="checkbox"/>	<i>tpp</i>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	<input type="checkbox"/>	<i>foi20</i>
Cytobrosse CervexBrush	<input type="checkbox"/>	<i>cbs</i>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	<input type="checkbox"/>	<i>foi</i>
Cytobrosse Combibrush	<input type="checkbox"/>	<i>com</i>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	<input type="checkbox"/>	<i>poc</i>
EndoCervex Brush (endocol)	<input type="checkbox"/>	<i>ctb3</i>	Pot plastique 280 ml + couvercle	<input type="checkbox"/>	<i>pom</i>
Ecouvillon bois/coton tête large	<input type="checkbox"/>	<i>eco</i>	Pot plastique 1 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<i>pol</i>
Spatules d'Ayres	<input type="checkbox"/>	<i>spb</i>	Seau blanc 3 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<i>spo3</i>
Kit d'auto-test HPV	<input type="checkbox"/>	<i>apv</i>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	<input type="checkbox"/>	<i>spo5</i>
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			Bidon formol 4% Buffered 5L	<input type="checkbox"/>	<i>bid</i>
Porte-lames carton 3 lames	<input type="checkbox"/>	<i>bpo</i>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	<input type="checkbox"/>	<i>cubi</i>
Lames blanches de microscopie	<input type="checkbox"/>	<i>vie</i>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	<input type="checkbox"/>	<i>mic</i>
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	<input type="checkbox"/>	<i>lam</i>	Pipettes de Cornier	<input type="checkbox"/>	<i>pip</i>
LaboFix aérosol 200 ml	<input type="checkbox"/>	<i>fix</i>	Cassette + mousse	<input type="checkbox"/>	<i>cas</i>
Flacon stérile 60 ml	<input type="checkbox"/>	<i>str</i>	Tube RNA LATER	<input type="checkbox"/>	<i>rna</i>
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	<input type="checkbox"/>	<i>cti</i>	DIVERS		
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	<input type="checkbox"/>	<i>tpp</i>	Fiche de demande d'examen PNU	<input type="checkbox"/>	<i>fic</i>
Flacon BD Surepath (organes profonds)	<input type="checkbox"/>	<i>sur</i>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	<input type="checkbox"/>	<i>ficgyn</i>
Flacon Alcool (LCR uniquement)	<input type="checkbox"/>	<i>fec</i>	Fiche pour recherche mutation somatique	<input type="checkbox"/>	<i>ficsom</i>
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	<input type="checkbox"/>	<i>amb</i>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	<input type="checkbox"/>	<i>feu</i>
<b>Expéditeur (nom, adresse et service) :</b>			Scellé pour bac à navette	<input type="checkbox"/>	<i>sce</i>
<b>Date :</b> / /			Grand sac de transport	<input type="checkbox"/>	<i>gst</i>
<b>Cachet :</b>			Sachet double poche zip : couleur à préciser	<input type="checkbox"/>	<i>pst</i>
			Enveloppe Post-Réponse	<input type="checkbox"/>	<i>mat</i>
			Carnet Bloc Opérateur	<input type="checkbox"/>	<i>cbo</i>
			Carnet A5 Duplicata	<input type="checkbox"/>	<i>pct</i>


Réf : DE-LOG-001-07

Date d'application : 08/09/2023

Veuillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison

# Fiche de données sécurité Formol à 4%

[Téléchargement - Alphapath](#)

 **Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Formol Acétique 4%**      Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022




**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- Identification du produit**
  - Nom du produit : **Formol Acétique - 4%**
  - Type du produit : Mélange
  - Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées  
Emploi de la substance / de la préparation : Fixateur pour prélèvements biologiques
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
  - Producteur/fournisseur :  
**Alphapath**  
101 Chemin des Pêcheurs  
Les Ateliers de la Louvade  
34130 MAUGIO - France  
Tél. : +33 (0)4 67 60 74 79  
Fax : +33 (0)4 67 60 98 27  
Mail : [contact@alphanpath.fr](mailto:contact@alphanpath.fr)
- Numéro d'appel d'urgence**  
NRS/ORILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59      Site : <http://www.centres-antipoison.net>

**2 Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008  
Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.


Flam. Liq. 3	Carc. 1B Muta 2	Skin Sens. 1 Acute Tox. 4
		
GHS 02	GHS 08	GHS 07

H228 : Liquide et vapeurs inflammables  
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
H350 : Peut provoquer le cancer  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H302+H312+H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation  
Avertissement : Dgr - Danger

**Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classé et étiqueté suivant le Règlement CLP.

**Pictogrammes**



GHS 02 GHS 08 GHS 07

**Mention d'avertissement**  
Danger - Dgr

**Mentions de danger**  
H228 : Liquide et vapeurs inflammables  
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
H350 : Peut provoquer le cancer  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H302+H312+H332 : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

### 2 Identification des dangers (suite)

**Conseils de prudence**

- P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation
- P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer
- P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser du CO<sub>2</sub>, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction
- P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
- P405 : Garder sous clef
- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Formol  
Méthanol

**Autres dangers**

**Aucun**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable

### 3 Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique** Mélange en solution

**Description / Composition**

Préparation composée principalement des substances classées indiquées ci-après.

Nom	N° Index	N° CE /EINECS	N° CAS	%	Classification	Mentions de Danger
Formaldéhyde	605-001-00-0	200-001-0	30-00-0	2% < C < 5%	Carc. 1B Muta. 2 Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Skin Corr. 1B Skin Sens. 1	H350 H341 H331 H311 H301 H314 H317
Méthanol	603-001-00-X	200-600-0	67-58-1	≤ 1%	Flam. Liq. 2 Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) Acute Tox. 3 (*) STOT SE 1	H228 H331 H311 H301 H370
Acide Acétique	607-002-00-0	200-600-7	64-19-7	C < 10%	Flam. Liq. 3 Skin Corr. 1A	H228 H314

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

### 4 Premiers secours

#### Description des premiers secours

##### Conseils généraux :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

##### Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

##### Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

##### Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin.

NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

##### Indications destinées au médecin :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques.

Irritations en cas de contact avec les yeux et la peau.

Irritations des muqueuses, toux et dyspnée après inhalation.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### Renseignements généraux

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

#### Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### Produits d'extinction déconseillés pour raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non Combustible.

Risque de formation de vapeurs de formaldéhyde après évaporation du solvant par la chaleur.





**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Formol Acétique 4%**      Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

**5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)**

**- Conseils aux pompiers**

**- Equipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

**- Informations complémentaires**

Précipiter les vapeurs se dégageant avec de l'eau.

Refroidir les récipients fermés en danger en pulvérisant de l'eau.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**- Conseils généraux**

Utiliser du matériel de protection adéquat, comme indiqué dans le point 8.

**- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement respiratoire contre les effets des vapeurs.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire tout contact direct, cutané ou oculaire et pour éviter toute inhalation.

Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

**- Précautions pour la protection de l'environnement**

Recueillir les liquides à l'aide d'une matière absorbante.

Essuyer le produit avec soin et le placer dans un récipient à déchets adéquat.

Rincer et diluer abondamment à l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface, dans les nappes d'eau souterraines dans la terre ou le sous sol.

Dans le cas de pénétration environnementale, avertir les autorités compétentes.

Pour l'élimination des déchets se référer au point 13.

**- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**- Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le point 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le point 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le point 13.



**Fiche de données de sécurité**  
 Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

**Produit : Formol Acétique 4%**      Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

**7 Manipulation et stockage**

**Manipulation**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir les flacons avec précautions. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Observer les précautions habituellement prises lors de la manipulation de produits chimiques.

**Préventions des incendies et des explosions :**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais (+10 à +35°C) et ventilé.

Ne pas utiliser de récipient en métal.

**Indications concernant le stockage commun :**

Pas d'indication particulière de stockage.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

**Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques**

Sans autre indication, voir point 7.

**Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>50-00-0 - Formol (3 % &lt; C &lt; 5%)</b>	
VME (France)	Valeur momentanée: 1 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm C1B, M2
<b>67-56-1 - Méthanol (&lt; 2,5%)</b>	
VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Risque de pénétration percutanée, (12)
IOELV (EU)	260 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Peau
<b>64-19-7 - Acide Acétique (&lt; 10%)</b>	
VME (France)	Valeur momentanée: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 50 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm



**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Formol Acétique 4%**      Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022


**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**


<b>- DNEL</b>	
<b>67-56-1 - Méthanol (&lt; 2.5%)</b>	
Dermique	DNEL (travailleurs-systémique aiguë) 40 mg/kg (bw/day) DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques) 40 mg/kg (bw/day)
Inhalation	DNEL (Travailleurs effets aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets systémiques aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques) 260 mg/m3
<b>64-19-7 - Acide Acétique (&lt; 10%)</b>	
Inhalation	DNEL (Travailleurs effets aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets systémiques aigus) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques) 260 mg/m3 DNEL (travailleurs-effets chroniques systémiques) 260 mg/m3
<b>- PNEC</b>	
<b>67-56-1 - Méthanol (&lt; 2.5%)</b>	
PNEC (eau douce) 20,8 mg/l PNEC (rejet intermittent) 1.540 mg/l PNEC (Sédiment d'eau douce) 77 mg/kg PNEC (eau de mer) 2,08 mg/l PNEC (Sédiment marin) 7,7 mg/l PNEC (STP) 100 mg/l PNEC (sol) 100 mg/kg (dw) (bw/day)	
<b>64-19-7 - Acide Acétique (&lt; 10%)</b>	
PNEC (eau douce) 3,058 mg/l PNEC (rejet intermittent) 30,58 mg/l PNEC (Sédiment d'eau douce) 11,36 mg/kg PNEC (eau de mer) 0,3058 mg/l PNEC (Sédiment marin) 1,136 mg/l PNEC (STP) 85 mg/l PNEC (sol) 0,478 mg/kg	

**Remarques supplémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire :**       Masque Filtrant  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;  
En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
La protection respiratoire sélectionnée doit satisfaire au standard EN 136/140/143/145/149.

- **Protection des mains :**       Gants de protection  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.  
Après utilisation, les gants souillés seront éliminés conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

**- Matériau des gants :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit être réalisé en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

**- Protection des yeux :**

Lunettes de protection  
hermétiques



**- Protection du corps :**

Choisir la protection individuelle adaptée suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	Indications générales
<b>- Aspect :</b>	
<i>Forme :</i>	Liquide
<i>Couleur :</i>	Incolore
<b>- Odeur :</b>	Caractéristique - Piquante
<b>- Seuil olfactif :</b>	Non déterminé
<b>- valeur du pH :</b>	7,0 ± 0,1
<b>- Changement d'état</b>	
<i>Point de fusion :</i>	Non déterminé
<i>Point d'ébullition :</i>	Non déterminé
<b>- Point d'inflammation (éclair) :</b>	Non applicable
<b>- Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non applicable
<b>- Température d'auto inflammation</b>	Non applicable
<b>- Température de décomposition :</b>	Non déterminée
<b>- Auto inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
<b>- Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif
<b>- Pression de vapeur à 20°C :</b>	23 hPa
<b>- Densité à 20 °C :</b>	1,015 g/cm <sup>3</sup>
<i>Densité relative :</i>	Non déterminée
<i>Densité de vapeur :</i>	Non déterminée
<i>Vitesse d'évaporation :</i>	Non déterminée
<b>- Solubilité dans/miscibilité</b>	
<i>Avec l'eau :</i>	Entièrement miscible
<b>- Viscosité :</b>	
<i>Dynamique :</i>	Non déterminée
<b>- Teneur en solvants</b>	
<i>Solvants organiques :</i>	4,8 %
<i>Eau :</i>	94,2 %
<b>- Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

### 10 Stabilité et réactivité

#### · Réactivité

Pas de réactivité connue dans les conditions de stockage conforme.

#### · Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### · Décomposition thermique

Fort réchauffement.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### · Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### · Conditions à éviter

Fort réchauffement.

#### · Matières incompatibles

Initiateurs de polymérisation (métaux alcalins), acides, oxydes de nitrogène, peroxyde d'hydrogène, agents oxydants, acide formique.

#### · Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### · Indications complémentaires

Stabilisant : Méthanol à 1%

### 11 Informations toxicologiques

#### · Toxicité aiguë

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
50-00-0 - Formol		
Oral	LD50	600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	270 mg/kg (lapin)
Inhalation	LD50/4h	3 ppm (ATE)
67-58-1 - Méthanol		
Oral	LD50	143 mg/kg (ATE (RTECS®)) >1.187 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
Inhalation	LD50/4h	83,9 mg/L (rat)
64-19-7 - Acide Acétique		
Oral	LD50	3.310 mg/kg (rat)

#### · Effet Toxique

Contact cutané : Peut être nocif par contact avec la peau.

Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion : Nocif par ingestion.

#### · Effet primaire d'irritation

· de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

· des yeux: Effet d'irritation.

#### · Sensibilisation

Sensibilisation possible par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### · Carcinogénicité

Suspicion d'activité carcinogène. Employer le produit avec prudence.

Le produit est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'I.A.R.C. en catégorie 1 et en catégorie 3 par le CIRC.



**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe II)

**Produit : Formol Acétique 4%**

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

**11 Informations toxicologiques (suite)**

**Indications toxicologiques complémentaires**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Nocif & Irritant.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction : Pas d'information importante disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Pas d'information importante disponible.
- Danger par aspiration : Pas d'information importante disponible.

**12 Informations écologiques**

**Toxicité**

Donnée non disponible.

**Toxicité aquatique**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité sur les bactéries : Photobactérium phosphoreum : 8,5 mg/l, Ps. putida : ECO = 14 mg/l.

Toxicité sur les algues : M. aeruginosa : ECO = 0,4 mg/l.

Toxicité sur les crustacés : Daphnia magna : 42 mg/l.

Toxicité sur les poissons : Salmo gairdneri : 214 mg/l.

**Persistence et dégradabilité**

Biodégradable.

Formol : 97% de dégradation en 8 jours (test OCDE)

**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

- Potentiel de bioaccumulation :  
Pas de bioaccumulation à prévoir :  $\log P(o.w)) < 1$ .
- Mobilité dans le sol :  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

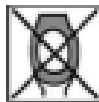
**Effets écotoxiques**

Remarque : Même dilué, le formol entrave la putréfaction des boues dans les installations de traitement des eaux usées.

**Autres indications écologiques**

**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu Polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable lors de fuite de produit non dilué ou en grande quantité dans le sous-sol.

**Autres indications :**

Le produit est biodégradable.

**Résultats des évaluations PBT et VPvB**

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

**Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Formol Acétique 4%

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Se conformer aux règlements antipollution et aux autres règlements du pays concerné.

#### Emballages non nettoyés :

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités comme le produit lui-même.

#### Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

### 14 Informations relatives au transport

#### Numéro ONU

ADR/RID - IMDG - IATA : Néant

#### Nom d'expédition des Nations Unies

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

#### Classe(s) de danger pour le transport

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

#### Étiquettes pour le transport

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

#### Groupe d'emballage

ADR - IMDG - IATA : Non Applicable

#### Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non IMDG : Polluant marin : Non IATA : Non

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :  
Non applicable

#### Indications complémentaires de transport

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 15 Informations réglementaires

Cette fiche est conforme aux exigences du Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

Flam. Liq. 3 Carc. 1B Muta. 2 Skin Sens. 1 Acute Tox. 4

#### Mention d'avertissement

Danger - Dgr

#### Mentions de danger

H228 : Liquide et vapeurs inflammables

H332 : Nocif par inhalation

H312 : Nocif par contact cutané

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 : Peut provoquer le cancer

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Formol Acétique 4%**

Date d'émission : 24/11/2022 - Version D - Révision : 24/11/2022

### 15 Informations réglementaires (suite)

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Nocif, Carcinogène, Mutagène et Sensibilisant.

#### Directives techniques air

Classe	Part en %
Wasser	50-100
I	10-25
II	5-10

#### Classe de pollution des eaux

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : Peu Polluant

#### Classe(s) de danger pour le transport

Aucune restriction. Le mélange est classé comme non dangereux pour le transport.

#### Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Pour plus d'informations, contacter votre fournisseur.

Cette fiche de sécurité a été établie selon Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II et (UE) 453/2010, Annexe I.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.

Ces informations ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus mentionné. Ces informations ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Abréviation des dangers

Carc. 1B : Cancérogénicité catégorie 1B

Muta. 2 : Agents mutagènes sur les cellules germinales catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée catégorie 1

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë catégorie 4

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë catégorie 3

Skin Corr. 1B : Corrosif/irritant pour la peau catégories de danger 1B

STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique catégorie de danger 1

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables, catégorie 3

Skin Corr. 1A : Corrosif/irritant pour la peau catégories de danger 1A

#### Mentions de danger importantes

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H332 : Nocif par inhalation

H312 : Nocif par contact cutané

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 : Peut provoquer le cancer

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H311 : Toxique par contact cutané

H331 : Toxique par inhalation

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

#### Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

ICAO : International Civil Aviation Organization

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent





**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Formol Acétique 4%**      Date d'émission : 24/11/2022   -   Version D   -   Révision : 24/11/2022

Modifications	Version 01 - 20/08/2019 - Création Version 02 - 06/11/2017 - Modification 4-Premiers secours : Après ingestion Version C - 25/05/2022 - MAJ de la concentration de Méthanol : < 1%. MAJ de la classification et de l'étiquetage en fonction de l'inflammabilité de l'acide acétique. Modification de la référence de la version du document pour intégration dans Symatean. Revue de la FDS Version D - 24/11/2022 - Mise à jour de l'adresse
---------------	--

## Fiche de données sécurité RNA Later

[Fiches de données de sécurité - QIAGEN](#)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **RNALATER**

Version  
1.0

Date de révision:  
15.09.2021

Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021

#### **Safety Data Sheet (SDS) cover letter for product:**

#### **RNALATER**

Catalog number:  
Document ID: 800000002145  
Country / Language: FR / FR

This product contains one or more components with related SDS, listed below. You can find the SDS for each component on the following pages.

Components with SDS:  
• RNAProtect Tissue Reagent

Kind regards,  
Your QIAGEN Team

Email [cpc@qiagen.com](mailto:cpc@qiagen.com) | Website [www.qiagen.com/safety](http://www.qiagen.com/safety)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**RNALATER**

Version 1.0	Date de révision: 15.09.2021	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 15.09.2021
----------------	---------------------------------	--

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : RNAProtect Tissue Reagent

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : QIAGEN GmbH  
QIAGEN Str. 1  
D-40724 Hilden

Téléphone : +49-(0)2103-29-0

Service responsable : QIAGEN Technical Service, QIAGEN S.A.S,  
3 avenue du Canada,  
LP 809,  
91974 Courtaboeuf Cedex, France,  
Tel.: 0800 912 965  
<http://support.qiagen.com>  
[customercare-ca@qiagen.com](mailto:customercare-ca@qiagen.com)

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : [cpc@qiagen.com](mailto:cpc@qiagen.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

CHEMTREC : +1 703-527-3887  
+(33)-975181407

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### RNALATER

Version  
1.0

Date de révision:  
15.09.2021

Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Composants**  
Remarques : Aucun ingrédient dangereux

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**RNALATER**Version  
1.0Date de révision:  
15.09.2021Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures  
imbrûlés (fumée).**5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection  
particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la  
lutte contre l'incendie, si nécessaire.Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les  
fumées.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/  
vapeurs/ aérosols.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement****6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage : Produits de nettoyage non-appropriés: hypochlorite de sodium  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour  
l'élimination.Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour  
l'élimination.  
hypochlorite de sodium**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une  
manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Indications pour la protection  
contre l'incendie et  
l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre  
l'incendie.Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas  
manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Pour en savoir plus sur la  
stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
selon les prescriptions.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Substances chimiques de laboratoire

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**RNALATER**

Version 1.0	Date de révision: 15.09.2021	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 15.09.2021
----------------	---------------------------------	--

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
 Protection des mains

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
 Chaussure protégeant contre les produits chimiques

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: Donnée non disponible
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 5
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
 conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**RNALATER**
Version  
1.0Date de révision:  
15.09.2021Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021

Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,25 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflamabilité	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Donnée non disponible

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**RNALATER**

Version  
1.0

Date de révision:  
15.09.2021

Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut irriter les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### RNALATER

Version  
1.0

Date de révision:  
15.09.2021

Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**RNALATER**Version  
1.0Date de révision:  
15.09.2021Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: ammonium sulphate (Numéro sur la liste 65)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### RNALATER

Version 1.0	Date de révision: 15.09.2021	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 15.09.2021
----------------	---------------------------------	--

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**RNALATER**

Version  
1.0

Date de révision:  
15.09.2021

Date de dernière parution: -  
Date de la première version  
publiée: 15.09.2021

Numéro de la FDS : 600000001317

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

# Fiche de données sécurité Liquide de Michel

[Téléchargement - Alphapath](#)



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur      Date d'émission : 23/06/2023      Version E      Révision : 23/06/2023

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · Identification du produit

- Nom du produit : **Liquide de MICHEL** - Fixateur (Solution Fille)
- Type du produit : Mélange
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées  
Emploi de la substance / de la préparation : Fixateur pour prélèvements biologiques

#### · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

#### **Alphapath**

101 Chemin des Pêcheurs  
Les Ateliers de la Louvade  
34130 MAUGIO - France  
Tel. : +33 (0)4 67 60 74 79  
Fax : +33 (0)4 67 60 98 27

Mail : [contact@alphapath.fr](mailto:contact@alphapath.fr)

#### · Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59      Site : <http://www.centres-antipoison.net>

### 2 Identification des dangers

#### · Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008  
Le mélange est classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.

#### · Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est considéré comme non dangereux selon le Règlement CLP.  
Il ne comporte pas d'élément d'étiquetage particulier.

#### · Pictogrammes

Non applicable

#### · Mention d'avertissement

Non applicable

#### · Mentions de danger

Aucune

#### · Conseils de prudence

Non applicable

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Non applicable

#### · Autres dangers

· Aucun

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable



**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur      Date d'émission : 23/06/2023    -    Version E    -    Révision : 23/06/2023

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**    Mélange en solution

#### Description / Composition

- Préparation composée principalement des substances classées indiquées ci-après.

Nom	N° Index	N° CE /EINECS	N° CAS	%	Classification	Mentions de Danger
N-Ethylmaleimide	-----	204-392-4	128-53-0	C < 1% & C < 0.1%	Acute Tox. 2 Acute Tox. 3 Skin Corr. 1B Skin Sens. 1	H300 H311 H314 H317

*Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.*

### 4 Premiers secours

#### Description des premiers secours

- **Conseils généraux :**

*Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.*

- **Après inhalation :**

*Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.*

*En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*

- **Après contact avec la peau :**

*Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*

*Si apparition d'une douleur ou irritation, consulter un médecin.*

- **Après contact avec les yeux :**

*Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.*

*Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

- **Après ingestion :**

*Ne pas faire vomir.*

*Rincer immédiatement et abondamment la bouche avec de l'eau.*

*Si une irritation ou un malaise se développe, consulter un médecin.*

- **Indications destinées au médecin :**

*Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.*

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*



**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Liquide de Michel - Fixateur**      Date d'émission : 23/06/2023    -    Version E    -    Révision : 23/06/2023

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

**Renseignements généraux**

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

**Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits d'extinction déconseillés pour raisons de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes d'azote et oxydes de soufre.

**Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

**Informations complémentaires**

Refroidir les récipients fermés en danger en pulvérisant de l'eau.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Conseils généraux**

Utiliser du matériel de protection adéquat, comme indiqué dans le point 8.

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement respiratoire contre les effets des vapeurs.

Prendre les précautions nécessaires pour réduire tout contact direct, cutané ou oculaire et pour éviter toute inhalation.

Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Recueillir les liquides à l'aide d'une matière absorbante.

Essuyer le produit avec soin et le placer dans un récipient à déchets adéquat.

Rincer et diluer abondamment à l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface, dans les nappes d'eau souterraines dans la terre ou le sous sol.

Dans le cas de pénétration environnementale, avertir les autorités compétentes.

Pour l'élimination des déchets se référer au point 13.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.



## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur

Date d'émission : 23/06/2023 - Version E - Révision : 23/06/2023

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

#### · Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le point 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le point 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le point 13.

### 7 Manipulation et stockage

#### · Manipulation

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir les flacons avec précautions. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Observer les précautions habituellement prises lors de la manipulation de produits chimiques.

#### · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais à l'abri de la lumière.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Pas d'indication particulière de stockage.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

· **Utilisation (s) finale(s) particulière(s) :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

#### · Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelles.

#### · Contrôles de l'exposition

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire :**

La protection des voies respiratoires n'est pas requise.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.



Gants de protection

Après utilisation, les gants souillés seront éliminés conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.





## Fiche de données de sécurité

Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

Produit : Liquide de Michel - Fixateur      Date d'émission : 23/06/2023      Version E      Révision : 23/06/2023

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

**- Matériau des gants :**

Le choix du matériau des gants doit être réalisé en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

**- Protection des yeux :**



Lunettes de protection  
hermétiques

**- Protection du corps :**

Une protection individuelle particulière n'est pas requise.

Choisir la protection individuelle adaptée suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

**- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect :	- Indications générales
Forme :	Liquide
Couleur :	Incolore
- valeur du pH :	Non déterminé
- Changement d'état	
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
- Point d'inflammation (éclair) :	Non applicable
- Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable
- Température d'auto inflammation	Non applicable
- Température de décomposition :	Non déterminée
- Auto inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
- Pression de vapeur à 20°C :	Non déterminée
- Solubilité dans/miscibilité	
Avec l'eau :	Entièrement miscible
- Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles

### 10 Stabilité et réactivité

**- Réactivité**

Pas de réactivité connue dans les conditions de stockage conforme.

**- Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**- Décomposition thermique**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.



**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Liquide de Michel - Fixateur**      Date d'émission : 23/06/2023    -    Version E    -    Révision : 23/06/2023

**10 Stabilité et réactivité (suite)**

**. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**. Conditions à éviter**

Pas d'indication de conditions particulières de stockage à éviter.

**. Matières incompatibles:**

Pas d'indication d'incompatibilité particulière.

**. Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**11 Informations toxicologiques**

**. Toxicité aiguë**

Aucune toxicité aiguë n'est répertoriée pour ce produit dans les conditions de concentration des composants du produit.

**. Effet Toxique**

Aucun problème toxicologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

**. Effet primaire d'irritation**

Aucun problème d'irritation n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

**. Sensibilisation**

Pas de sensibilisation envisagée dans les conditions de concentration des composants du produit.

**. Carcinogénicité**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

**. Indications toxicologiques complémentaires**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit ne présente pas de dangers.

**12 Informations écologiques**

Aucun problème écologique n'est à prévoir lorsque le produit est manipulé et utilisé avec attention.

**. Toxicité**

Donnée non disponible.

**. Toxicité aquatique**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. Comportement dans les compartiments de l'environnement :**

**. Potentiel de bioaccumulation :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. Mobilité dans le sol :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. Autres indications écologiques**

**. Indications générales :**



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.




**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Liquide de Michel - Fixateur**      Date d'émission : 23/06/2023    -    Version E    -    Révision : 23/06/2023

**12 Informations écologiques (suite)**

- **Autres indications :**  
Le produit est biodégradable.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - **PBT :** Non applicable.
  - **vPvB :** Non applicable.
- **Autres effets néfastes**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation :**
-  Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Se conformer aux règlements antipollution et aux autres règlements du pays concerné.
- **Emballages non nettoyés :**  
Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses doivent être traités comme le produit lui-même.
- **Produit de nettoyage recommandé :**  
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**14 Informations relatives au transport**

- Aucune restriction
- **Numéro ONU**  
ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable
- **Nom d'expédition des Nations Unies**  
ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable
- **Classe(s) de danger pour le transport**  
ADR - IMDG - IATA : Produit non dangereux
- **Etiquettes pour le transport**  
ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable
- **Groupe d'emballage**  
ADR/RID - IMDG - IATA : Non applicable
- **Dangers pour l'environnement**  
ADR/RID : Non                      IMDG : Polluant marin : Non                      IATA : Non
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :  
Non applicable
- **Indications complémentaires de transport**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.



**Fiche de données de sécurité**  
Selon Règlements (CE) 1907/2006 (Article 31 & Annexe II) et (UE) 453/2010 (Annexe I)

**Produit : Liquide de Michel - Fixateur**      Date d'émission : 23/06/2023    -    Version E    -    Révision : 23/06/2023

**15 Informations réglementaires**

*Cette fiche est conforme aux exigences du Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II*

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008**

*Le mélange est classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.*

**Classe de pollution des eaux**

*Le mélange est classé comme non polluant.*

**Classe(s) de danger pour le transport**

*Aucune restriction. Le mélange est classé comme non dangereux pour le transport.*

**Évaluation de la sécurité chimique**

*Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

**16 Autres informations**

*Pour plus d'informations, contacter votre fournisseur.*

*Cette fiche de sécurité a été établie selon Règlement (CE) 1907/2006, Article 31 & Annexe II.*

*Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.*

*Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis-à-vis du produit concerné.*

*Ces informations ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.*

*Le fournisseur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus mentionné. Ces informations ne constituent pas une garantie quant*

*aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

*Le mélange contient moins de 1% de substance classée dangereuse, il est donc classé comme non dangereux selon les critères des Règlements 1272/2008.*

*Le mélange contient moins de 0.1% de substance sensibilisante, il n'est donc pas nécessaire de donner d'information additionnelle sur les dangers*

**Substances classées**

*N-Ethylmaleimide*

**Abréviation des dangers**

*Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë catégorie 2*

*Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë catégorie 3*

*Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée catégorie 1B*

*Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée catégorie 1*

**Mentions de danger importantes**

*H300 : Mortel en cas d'ingestion*

*H311 : Toxique par contact cutané*

*H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves*

*H317 : Peut provoquer une allergie cutanée*

**Information additionnelle sur les dangers**

*EUH208 : «Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.».*

Modifications	Version 01 - 15/03/2012 - Création Version 02 - 25/06/2012 - Modification de la dénomination du produit (Mischel remplacé par Michel) Version 03 - 15/02/2017 - Mise à jour de l'adresse Alphapath Version D - 25/05/2022 - Modification de la référence de la version du document pour intégration dans Symalean – Revue de la FDS Version E - 23/06/2023 - Mise à jour de l'adresse
---------------	---



## Annexe 3 : Demande de matériels DE-LOG-001



60 Bd. Jean-Baptiste Lebas – 59000 Lille  
Tél : 03.20.97.40.98 / Fax : 03.20.97.40.87  
Mail : logistique.pnu@unilabs.com

### DEMANDE DE MATERIEL

CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE			HISTOLOGIE		
Flacon ThinPrep Hologic pour frottis/HPV	[ ][ ] [ ][ ]	<i>tpp</i>	Flacon formol petit format 25 cc / 12 ml	[ ][ ] [ ][ ]	<i>tot20</i>
Cytobrosse CervexBrush	[ ][ ] [ ][ ]	<i>cbs</i>	Flacon formol moyen format 60 cc / 25 ml	[ ][ ] [ ][ ]	<i>tot</i>
Cytobrosse Combibrush	[ ][ ] [ ][ ]	<i>com</i>	Flacon formol grand format 150 cc / 75 ml	[ ][ ] [ ][ ]	<i>poc</i>
EndoCervex Brush (endocol)	[ ][ ] [ ][ ]	<i>ctb3</i>	Pot plastique 280 ml + couvercle	[ ][ ] [ ][ ]	<i>pom</i>
Ecouvillon bois/coton tête large	[ ][ ] [ ][ ]	<i>eco</i>	Pot plastique 1 L + couvercle	[ ][ ] [ ][ ]	<i>pol</i>
Spatules d'Ayres	[ ][ ] [ ][ ]	<i>spb</i>	Seau blanc 3 L + couvercle	[ ][ ] [ ][ ]	<i>spo3</i>
Kit d'auto-test HPV	[ ][ ] [ ][ ]	<i>apv</i>	Seau blanc 5,7 L + couvercle	[ ][ ] [ ][ ]	<i>spo5</i>
CYTOLOGIE NON GYNECOLOGIQUE			DIVERS		
Porte-lames carton 3 lames	[ ][ ] [ ][ ]	<i>bpo</i>	Bidon formol 4% Buffered 5L	[ ][ ] [ ][ ]	<i>bid</i>
Lames blanches de microscopie	[ ][ ] [ ][ ]	<i>vie</i>	Bidon formol 4% Buffered 10 L avec robinet	[ ][ ] [ ][ ]	<i>cubi</i>
Lamelles rectangulaires 24x50mm N°1	[ ][ ] [ ][ ]	<i>lam</i>	Milieu de Michel pour IF 20 ml	[ ][ ] [ ][ ]	<i>mic</i>
LaboFix aérosol 200 ml	[ ][ ] [ ][ ]	<i>fix</i>	Pipettes de Cornier	[ ][ ] [ ][ ]	<i>pip</i>
Flacon stérile 60 ml	[ ][ ] [ ][ ]	<i>str</i>	Cassette + mousse	[ ][ ] [ ][ ]	<i>cas</i>
Flacon Thinprep Cytoloyt (cyto urinaire)	[ ][ ] [ ][ ]	<i>ctl</i>	Tube RNA LATER	[ ][ ] [ ][ ]	<i>rna</i>
Flacon Thinprep Pap Test (autre cyto)	[ ][ ] [ ][ ]	<i>tpp</i>	Fiche de demande d'examen PNU	[ ][ ] [ ][ ]	<i>fic</i>
Flacon BD Surepath (organes profonds)	[ ][ ] [ ][ ]	<i>sur</i>	Fiche de demande d'examen gynéco PNU	[ ][ ] [ ][ ]	<i>ficgyn</i>
Flacon Alcool (LCR uniquement)	[ ][ ] [ ][ ]	<i>fex</i>	Fiche pour recherche mutation somatique	[ ][ ] [ ][ ]	<i>ficsom</i>
Cytobrosse AnexBrush (cyto anale)	[ ][ ] [ ][ ]	<i>amb</i>	Feutre indélébile pour flacon Hologic	[ ][ ] [ ][ ]	<i>feu</i>
<b>Expéditeur (nom, adresse et service) :</b>			Scellé pour bac à navette	[ ][ ] [ ][ ]	<i>sce</i>
<b>Date :</b> /    /			Grand sac de transport	[ ][ ] [ ][ ]	<i>gst</i>
<b>Cachet :</b>			Sachet double poche zip : couleur à préciser	[ ][ ] [ ][ ]	<i>pst</i>
Réf : DE-LOG-001-07                          Date d'application : 08/09/2023			Enveloppe Post-Réponse	[ ][ ] [ ][ ]	<i>mat</i>
Veillez prévoir un délai de 48 h pour la livraison			Carnet Bloc Opérateur	[ ][ ] [ ][ ]	<i>cbo</i>
			Carnet A5 Duplicata	[ ][ ] [ ][ ]	<i>pct</i>